



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 novembre 2022 (08h30)
salle Etable- La lombardière**

**DGA Ressources
Service des Affaires Juridiques,
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35		
En exercice	: 35		
Présents	: 23		
Votants	: 25		
Convocation et affichage	: 03/11/2022		
Président de séance	: Monsieur	Simon	
		PLENET	
Secrétaire de séance	: Madame	Sylvette	
		DAVID	

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Damien BAYLE, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Denis HONORE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Christian MASSOLA, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Brigitte BOURRET (pouvoir à Christian MASSOLA), Gilles DUFAUD (pouvoir à Martine OLLIVIER).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, François CHAUVIN, Olivier DE LAGARDE, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Yves RULLIÈRE, Antoinette SCHERER.

BC-2022-389 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE - REGIE EAU POTABLE - DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS "TRANSFORMATION NUMERIQUE DES TERRITOIRES"

Rapporteur : Monsieur Simon PLENET

La Régie de l'eau potable a commandé la mise en place de la signature électronique, pour les usagers de la régie eau potable, pour un montant de 31 808 € HT.

Cette procédure peut être financée partiellement par une dotation au titre du fonds « transformation numérique des territoires », dont l'appel à projet a été lancé fin 2021.

Le dossier présenté a reçu un arrêté d'aide financière de 23 392 €.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Objet	Dépenses HT	Montant subventionnable	Subvention
Modification du système d'agence en ligne incluant la RGPD et le consentement	14 328,00 €	13 360,00 €	10 688,00 €
Mise en place de la signature électronique	17 480,00€	15 880,00 €	12 704,00 €
TOTAL	31 808,00 €	29 240,00 €	23 392,00 €

VU l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la possibilité d'obtenir un financement à hauteur de 80% du montant subventionnable, pour la mise en place de cette procédure,

VU la délibération du 9 juillet 2020 n°2020-168 par laquelle le Conseil communautaire donne délégation au Bureau,

DÉLIBÉRÉ

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACTE le principe d'application de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable,

APPROUVE le montant de l'opération et le plan de financement afférent,

CHARGE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réalisation de l'opération susmentionnée,

AUTORISE Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer tout document se rapportant à cette affaire, et le **CHARGE** de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 14/11/22
Affiché le : 16/11/22
Transmis en sous-préfecture le : 14/11/22
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20221110-36367-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du BUREAU
COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET